

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Pâte de découpe de métal

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Van Ommen BV	
Rue:	Voorste Kerkweg 4	
Lieu:	NL-7361 ET Beekbergen	
Téléphone:	0031 (0)55 5067600	Téléfax: 0031 (0)55 5067601
E-mail:	sales@vanommen.nl	
E-mail (Interlocuteur):	sales@vanommen.nl	
Internet:	www.phantom.eu	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 31 10 713 8195**Information supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient Naphthenic acids, bismuth salts, acides naphthéniques, Naphthenic acids, zinc salts, basic. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

2.3. Autres dangers

Explosibles désensibilisés: Alkylthiodiazol, Wismuthnaphtenat, Zinknaphtenat, Naphtensäure.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 2 de 12

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
85736-59-0	Naphthenic acids, bismuth salts			0,1-0,99 %
	288-470-5		01-2120769500-56	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H319 H317 H412			
1338-24-5	acides naphthéniques			0,1 - 0,9 %
	215-662-8		01-2119552477-31	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
84418-50-8	Naphthenic acids, zinc salts, basic			0-0,9 %
	282-762-6		01-2119988500-34	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H319 H317 H411			
	Reaction products of 2,5-dimercapto-1,3,4-thiadiazole, sodium salt, with 1-octanethiol and hydrogen peroxide			0-0,09 %
	948-020-7		01-2120792779-28	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 4; H332 H315 H317 H413			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1338-24-5	215-662-8	acides naphthéniques	0,1 - 0,9 %
		dermique: DL50 = 3160 mg/kg	
84418-50-8	282-762-6	Naphthenic acids, zinc salts, basic	0-0,9 %
		dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2000 mg/kg	
	948-020-7	Reaction products of 2,5-dimercapto-1,3,4-thiadiazole, sodium salt, with 1-octanethiol and hydrogen peroxide	0-0,09 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 3,08 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	

Information supplémentaire

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 3 de 12

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les signes et symptômes de l'acné / folliculite à l'huile peuvent inclure la formation de points noirs et de boutons dans les zones exposées de la peau. L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et / ou des diarrhées. Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale. Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂).

Monoxyde de carbone

Oxydes nitriques (NO_x).**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Protection individuelle du premier sauveteur Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 4 de 12

l'environnement.

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de brouillard d'huile.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 ans

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1338-24-5	acides naphténiques			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	21,3 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	15,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,25 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	7,55 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,51 mg/kg p.c./jour
	Reaction products of 2,5-dimercapto-1,3,4-thiadiazole, sodium salt, with 1-octanethiol and hydrogen peroxide			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,43 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,54 mg/kg p.c./jour



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 5 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1338-24-5	acides naphténiques	
Eau douce		0,00562 mg/l
Eau de mer		0,000562 mg/l
Sédiment d'eau douce		28,2 mg/kg
Sédiment marin		2,82 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,13 mg/l
Sol		5,61 mg/kg
84418-50-8	Naphthenic acids, zinc salts, basic	
Eau douce		0,00562-0,0206 mg/l
Eau de mer		0,000562-0,0061 mg/l
Sédiment d'eau douce		28,1-117,8 mg/kg
Sédiment marin		2,81-56,5 mg/kg
Sol		5,61-35,6 mg/kg

Conseils supplémentaires

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.
Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 6 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte de découpe de métal
Couleur:	marron
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	10 vol. %
Température d'auto-inflammation:	> 320 °C
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	non déterminé ASTM D 7042
Coefficient de partage n-octanol/eau:	> 6
Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 0,05 hPa
Densité (à 15 °C):	1,0 g/cm³ DIN 51757
Densité relative (à 15 °C):	1,0
Densité de vapeur relative:	>1

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement: 180 °C IP396

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 7 de 12

Les données se rapportent au composant principal.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, orale	> 5000 mg/kg	Rat	estimé
DL50, cutanée	> 5000 mg/kg	Lapin	estimé

ETAmél calculé

ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1338-24-5	acides naphthéniques				
	cutanée	DL50 3160 mg/kg	Lapin		
84418-50-8	Naphthenic acids, zinc salts, basic				
	orale	DL50 2000 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Rabbit	ECHA	
	Reaction products of 2,5-dimercapto-1,3,4-thiadiazole, sodium salt, with 1-octanethiol and hydrogen peroxide				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rabbit		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 3,08 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Naphthenic acids, bismuth salts, acides naphthéniques, Naphthenic acids, zinc salts, basic. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 8 de 12

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Reaction products of 2,5-dimercapto-1,3,4-thiadiazole, sodium salt, with 1-octanethiol and hydrogen peroxide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	< 100	96 h	Fish	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Algae	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
84418-50-8	Naphthenic acids, zinc salts, basic			
	OECD 301B	28,8	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Reaction products of 2,5-dimercapto-1,3,4-thiadiazole, sodium salt, with 1-octanethiol and hydrogen peroxide			
	OECD 301 B	0,00 %	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
85736-59-0	Naphthenic acids, bismuth salts	5
	Reaction products of 2,5-dimercapto-1,3,4-thiadiazole, sodium salt, with 1-octanethiol and hydrogen peroxide	> 6,5

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: visqueux

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 9 de 12

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Non réglementé

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 10 de 12

Autres informations utiles (Transport maritime)

Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport aérien)

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: 0,0

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures: 0,0

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Numéro de nomenclature douanière: 3403 1990

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,7,9,11,12,15,16.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan), ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
 Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
 Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
 CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
 intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Naphthenic acids, bismuth salts, acides naphténiques, Naphthenic acids, zinc salts, basic. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PÂTE POUR MANDRIN DE SERRAGE

Révision: 26.05.2025

Code du produit: 637

Page 12 de 12

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)